



## Résumé de l'entrevue: Nouveau Parti démocratique (Lucy Watson et Jesse Calvert)

Lucy Watson et Jesse Calvert, au nom du Nouveau Parti démocratique (« **NPD** »), ont été interrogés par les avocats de la Commission le 27 août 2024

### Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

## 1. Contexte

- [1] Lucy Watson est une membre de longue date du NPD. Elle a été employée par le parti pour la première fois à titre de coordonnatrice nationale de campagne pour la campagne électorale fédérale de 2015. Entre 2016 et 2018, elle a exercé les fonctions de cheffe de cabinet adjointe pour le NPD. Entre 2018 et 2023, elle a exercé les fonctions de directrice provinciale pour le NPD de l'Ontario. Elle a ensuite agi à titre de conseillère principale du chef du NPD, Jagmeet Singh. En janvier 2024, elle est devenue directrice nationale du NPD, une fonction qu'elle exerce toujours aujourd'hui.
- [2] Jesse Calvert a rejoint le Bureau de la cheffe du NPD de l'Ontario en 2010. Il s'est joint à l'équipe du parti fédéral en 2017 et a exercé les fonctions de directeur des opérations du NPD fédéral de mars 2018 à mars 2020. Il exerce actuellement les fonctions de directeur national adjoint du NPD.

## 2. L'ingérence étrangère en tant que menace pour le NPD

### 2.1 Le NPD en tant que cible potentielle d'ingérence étrangère

- [3] Le NPD estime que les partis politiques sont des cibles potentielles d'ingérence étrangère et est conscient qu'il existe certaines zones de vulnérabilité. Étant donné que

le NPD est à la fois un parti politique *et* une organisation qui repose sur le travail de ses membres et de ses bénévoles, il sera toujours vulnérable à l'ingérence.

- [4] Cependant, du point de vue de M<sup>me</sup> Watson, il n'y a pas d'inquiétudes majeures à avoir quant à la possibilité que des activités d'ingérence étrangères puissent influencer les prises de décision internes du NPD. Le NPD a mis en place des mesures pour réduire sa vulnérabilité. Par exemple, le parti exige des personnes qui désirent devenir membres du parti de fournir leur adresse, de démontrer leur statut de citoyen ou de résident permanent, de fournir au parti leurs coordonnées et d'attester que les frais d'adhésion au parti sont bien payés avec leurs fonds propres. De plus, les statuts du NPD définissent les droits et les responsabilités des différents organes décisionnels.
- [5] Le NPD s'inquiète des activités d'ingérence étrangère qui essaient d'influencer les interactions sur les médias sociaux, y compris l'utilisation de robots, de publicités et de publications qui prétendent être des publications provenant du NPD et d'acteurs politiques au Canada. De plus, le NPD s'inquiète des manières dont les acteurs étrangers pourraient tenter d'exercer leur influence, tel que décrit par la députée Jenny Kwan et exploré dans la phase 1 de la Commission.

## 2.2 L'évolution de la réflexion du parti en matière d'ingérence étrangère

- [6] La réflexion du parti en matière d'ingérence étrangère a évolué depuis l'élection générale de 2021. Par exemple, il est maintenant beaucoup plus au fait de l'activité des médias sociaux et de leur instrumentalisation. De plus, le parti prend maintenant en compte le potentiel d'ingérence étrangère lors de la recherche de candidats, ainsi qu'au cours des processus de vérification des antécédents et d'investiture.
- [7] Le NPD a eu des discussions à l'interne sur l'approche à adopter lors de la recherche de candidats. Il existe maintenant un niveau supplémentaire de surveillance. Le parti surveille également de plus près les candidats potentiels à une investiture, notamment leur implication dans des associations et des clubs, leurs interactions avec des entités étrangères et leurs publications.
- [8] Le parti examine maintenant son processus d'investiture sous l'angle de l'ingérence étrangère. Les règles gouvernant la recherche de candidats et les assemblées

d'investiture sont établies démocratiquement par un vote du Conseil fédéral du NPD. Le NPD estime que les critères en vigueur concernant la vérification et l'investiture des candidats atteignent un équilibre approprié entre le respect des valeurs démocratiques et la protection contre toute ingérence étrangère potentielle.

- [9] Par conséquent, il n'y a eu aucun changement dans le processus d'investiture en raison d'inquiétudes concernant l'ingérence étrangère, car le NPD a confiance que ses processus, y compris les critères requis pour devenir membre du parti, rendent l'ingérence étrangère improbable. [Le processus d'investiture est décrit ci-dessous, à la section 7.]

### 3. Responsabilité de s'assurer que le NPD n'est pas vulnérable à l'ingérence étrangère.

- [10] Il n'existe aucune fonction précise au sein du parti responsable de s'assurer que le NPD n'est pas vulnérable à l'ingérence étrangère. La directrice nationale du NPD est ultimement responsable de tous les aspects du travail du parti, y compris la réponse à l'ingérence étrangère. Le directeur national adjoint assiste la directrice nationale dans l'exécution de cette tâche.
- [11] L'équipe de direction fédérale du NPD est une petite équipe qui travaille en étroite collaboration et tous ses membres doivent prendre en compte la menace de l'ingérence étrangère. Le directeur de la recherche de candidats et le directeur numérique sont responsables de repérer tout point faible exposant le parti à de l'ingérence étrangère en matière de recherche de candidats et vérification de leurs antécédents, et d'activités en ligne. Leurs fonctions consistent également à déterminer les aspects des processus que le parti doit renforcer et améliorer.
- [12] Lors de l'élection générale de 2019, M. Calvert, Mélissa Bruno et Simon Pulsifer ont représenté le NPD au sein du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (le « **Groupe de travail** »). En 2021, M. Calvert et Anne McGrath ont assumé cette responsabilité. Pour la prochaine élection, le parti sera probablement représenté par M. Calvert et Mme Watson.

## 4. Systèmes en place pour répondre aux menaces d'ingérence étrangère

- [13] Le parti ne dispose actuellement d'aucune structure formelle pour répondre aux menaces d'ingérence étrangère.
- [14] Si un enjeu particulier d'ingérence étrangère se posait, le NPD ferait appel à des conseillers juridiques ou à d'autres experts tels que des spécialistes des technologies de l'information (« TI ») pour un enjeu lié à la cybersécurité. Il consulterait également le Groupe de travail.
- [15] Toute inquiétude en matière d'ingérence étrangère concernant le personnel serait principalement traitée par M. Calvert. En tant que directeur national adjoint, les questions liées aux ressources humaines sont présentement sous sa responsabilité. Toute inquiétude concernant les candidats serait traitée par Mme Watson, à titre de directrice nationale.
- [16] Le premier point de contact pour les membres de la direction d'une association de circonscription électorale ayant des inquiétudes reliées à l'ingérence étrangère est leur organisateur régional, qui porterait ensuite l'inquiétude aux instances supérieures.
- [17] En vue du prochain cycle électoral, le NPD s'affaire actuellement à rédiger un manuel à l'intention des employés et du personnel politique du parti qui contiendra des informations sur l'ingérence étrangère. Une portion de ce contenu sera probablement fondée sur les recommandations et réflexions de la présente Commission. Une formation contenant des informations à propos de l'ingérence étrangère sera fournie aux candidats sélectionnés.
- [18] Le manuel et la formation aborderont le comportement que les employés, le personnel politique et les candidats du parti doivent adopter envers les représentants d'États étrangers. D'après ce que comprennent Mme Watson et M. Calvert, les députés et leur personnel reçoivent des conseils en matière de comportements appropriés lors d'interactions avec des représentants d'États étrangers, mais le parti ne reçoit pas ces informations directement.

## 5. Adhésion

- [19] Les règles générales entourant l'adhésion au NPD sont définies dans les statuts du NPD. Les détails de l'adhésion au NPD sont déterminés à l'échelle provinciale ou territoriale. Puisque le Québec et le Nunavut n'ont pas de parti provincial ou territorial, l'adhésion dans ces régions est administrée par le parti fédéral.
- [20] Dans chaque province et territoire, il existe des frais d'adhésion. Les membres doivent démontrer que l'argent provient de leurs fonds personnels. Cette action entre en totale conformité avec les règles gouvernant les contributions politiques stipulées dans la *Loi électorale du Canada*. Le parti accepte les paiements en espèces et les paiements électroniques. Les paiements en espèces sont de moins en moins fréquents à chaque cycle électoral.
- [21] Lorsqu'une demande d'adhésion accompagnée d'un paiement en espèces est reçue, le parti effectue des vérifications ponctuelles afin de confirmer que ces personnes ont bel et bien payé leur adhésion elles-mêmes. Ces vérifications sont effectuées soit par le parti provincial, soit par le parti fédéral, en fonction de l'entité qui a reçu la demande d'adhésion. Quelques demandes d'adhésion ont été rejetées sur la base de ces vérifications ponctuelles. Une adhésion de masse utilisant une seule carte de crédit sera considérée comme suspecte; cependant, les membres d'une même famille vivant sous un même toit sont autorisés à effectuer une demande d'adhésion en utilisant une seule carte de crédit détenue par l'un d'entre eux.
- [22] L'élimination totale des paiements en espèces serait problématique. Le NPD estime que le fait d'exiger que les frais d'adhésion soient seulement possibles par paiement électronique créerait des inégalités dans la capacité des gens à devenir membre d'un parti politique. En effet, certaines personnes pourraient ne pas avoir la possibilité d'effectuer un paiement électronique, par exemple parce qu'elles n'ont pas d'ordinateur, parce qu'elles ne peuvent pas obtenir de carte de crédit ou parce qu'elles ont une aversion culturelle aux paiements électroniques. Les paiements en espèces peuvent être soumis à des vérifications minutieuses pour permettre au parti de détecter si quelque chose semble suspect.

- [23] Les candidats à l'investiture peuvent analyser la liste des membres existants et des membres recrutés par les autres candidats.
- [24] L'âge minimum pour adhérer au NPD en Colombie-Britannique et au Yukon est de 12 ans. En Ontario, il n'y a pas d'âge minimum pour devenir membre, mais il faut avoir au moins 13 ans pour avoir le droit de vote. Au Manitoba, il n'y a pas d'âge minimum pour devenir membre, mais il faut avoir au moins 14 ans pour avoir le droit de vote. L'âge minimum pour adhérer au NPD en Saskatchewan est de 13 ans. Les autres régions imposent un âge minimum de 14 ans pour adhérer au parti.
- [25] L'adhésion n'est pas exclusive aux personnes ayant atteint l'âge de la majorité parce que le parti estime que l'implication des jeunes favorise le civisme et encourage les gens à s'engager politiquement. Les jeunes sont particulièrement enclins à vouloir s'impliquer en matière d'environnement, d'éducation et de diversité.
- [26] Le nombre de personnes de moins de 18 ans qui votent lors d'une course à l'investiture est une très petite portion du vote total exprimé.
- [27] Lorsqu'une personne dépose une demande d'adhésion, elle doit déclarer avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, et doit fournir une adresse. Cependant, le parti n'exige pas de preuve de citoyenneté ou de résidence, car cela rendrait beaucoup plus difficile d'adhérer au parti. Qui plus est, d'autres mesures sont en place pour prémunir les affaires internes du parti contre l'ingérence étrangère.

## 6. Associations de circonscriptions électorales (« ACE »)

- [28] Parmi leurs différents rôles, les ACE aident à repérer des candidats potentiels, sélectionnent les délégués pour les conventions nationales et administrent les courses à l'investiture.
- [29] Certaines ACE ont des statuts, d'autres non. Les statuts d'une ACE doivent être approuvés par le Conseil fédéral du NPD. Le parti a discuté d'une potentielle normalisation des statuts des ACE, mais puisque les ACE disposent d'une certaine autonomie quant à la manière dont elles structurent leurs activités, normaliser les statuts de manière à tenir compte de ces différences demanderait beaucoup de travail.

Il existe un degré de similitude important entre les ACE fédérales et provinciales en ce qui concerne le personnel et l'approche du travail au sein d'une ACE.

- [30] Le parti n'effectue pas de vérifications concernant le personnel de direction des ACE. Pour être membre du personnel de direction d'une ACE, il est nécessaire d'être membre du parti et d'être élu annuellement lors d'une assemblée générale annuelle par les membres de l'ACE en question. Le personnel national fournit son soutien ou ses conseils lors de ces élections.
- [31] M. Calvert a expliqué que le NPD est un parti soudé et que, dans l'ensemble, les membres du parti se connaissent tous. Le personnel national connaît ou a travaillé directement avec les délégués et le personnel de direction des ACE; il est donc peu probable qu'un grand nombre de membres du personnel de direction ou de délégués soient des inconnus. Si c'était le cas, le parti s'en rendrait compte. Avant tout congrès, les ACE soumettent le nom de leurs délégués au parti central. Le parti est donc informé de toutes les personnes qui seront présentes à un congrès national, et chaque personne présente doit prouver son identité avant de pouvoir assister aux activités du congrès.
- [32] En cas de problèmes au sein d'une ACE, tels que des allégations de détournement de fonds, le personnel national du parti intervient, de manière formelle ou informelle.

## 7. Courses à l'investiture

- [33] Le seul mécanisme pour devenir candidat à une élection est de participer à une course à l'investiture, sauf si la directrice nationale désigne un candidat pour une ACE suite à la délivrance du bref. La directrice nationale peut nommer un candidat seulement si le bref a été délivré et seulement s'il y a un seul candidat à l'investiture. Cette façon de procéder permet au parti de disposer d'un candidat pendant la période électorale et fait en sorte d'éviter d'organiser une assemblée d'investiture au cours de cette période simplement pour couronner le seul candidat à l'investiture.

### 7.1 Processus

- [34] Pour devenir candidat à une investiture, une personne doit :

- a. Être membre en règle du parti depuis au moins 45 jours avant la date de l'investiture.
- b. Avoir payé les frais d'adhésion avec ses propres fonds.
- c. Fournir ses coordonnées.

[35] Le fait d'exiger d'être membre pendant au moins 45 jours avant la date de l'investiture donne à chaque candidat le temps nécessaire pour examiner les listes de membres et pour décider s'il conteste la manière dont de nouveaux membres ont été inscrits par les autres candidats. Inscrire de nouveaux membres est une composante importante des courses à l'investiture et une pratique encouragée par le parti. Les membres du parti peuvent inscrire de nouveaux membres à n'importe quel moment, mais en pratique, la plupart des inscriptions ont lieu lorsqu'une personne devient candidate à une course à l'investiture ou lors d'une course à la direction.

[36] L'ACE locale est responsable du vote lors d'une course à l'investiture, avec l'aide du personnel du parti. Les règles encadrant les courses à l'investiture sont envoyées aux ACE locales et aux candidats. Elles ne sont pas publiées sur le site Web du parti.

[37] La date de l'investiture est déterminée par l'ACE après consultation des candidats. La date doit être approuvée par le Comité national des candidatures (« **CNC** »).

## 7.2 Vulnérabilité à l'ingérence étrangère

[38] Parce qu'il considère le processus d'investiture comme étant extrêmement rigoureux, le NPD ne s'inquiète pas outre mesure de la possibilité d'une infiltration étrangère dans le processus de candidature. Les règles qui régissent l'adhésion, telles que l'obligation d'être membre pendant au moins 45 jours pour être candidat et celle de résider dans la circonscription pour pouvoir voter, sont un bouclier efficace contre l'ingérence étrangère. De plus, il est nécessaire d'être un résident permanent ou un citoyen canadien pour pouvoir devenir membre du parti.

### 7.3 Vérifications des antécédents des candidats à l'investiture

- [39] Compte tenu des inquiétudes qui planent en matière d'ingérence étrangère, le parti scrute maintenant plus attentivement les réponses données par de potentiels candidats à une investiture à des questions concernant leur implication au sein d'associations, de clubs et d'autres organisations, ainsi qu'à des questions concernant leur implication et leur affiliation communautaires et politiques. Si des inquiétudes sont soulevées, une enquête supplémentaire est effectuée. Parfois, on interroge les candidats potentiels à une investiture dans le cadre du processus de vérification des antécédents.
- [40] À chaque élection, les députés sortants du NPD doivent se soumettre au processus d'investiture dans leur ACE respective et leurs antécédents sont à nouveau vérifiés.

### 7.4 Procédure de vote

- [41] Lors des courses à l'investiture, le vote s'effectue par bulletin de vote secret. Le vote par procuration n'est pas autorisé. Le vote se fait en présentiel ou en virtuel, selon le format de l'assemblée d'investiture. À ce jour, aucune course à l'investiture hybride n'a eu lieu, mais cela pourrait se produire à l'avenir.
- [42] Pour les assemblées d'investiture en présentiel, l'identité des membres est confirmée à l'aide d'une pièce d'identité avec photo sur laquelle figure l'adresse du membre. Certaines ACE demandent également une preuve de résidence, telle qu'une facture d'électricité, si l'adresse indiquée sur la pièce d'identité d'une personne ne correspond pas à celle utilisée pour adhérer au parti. Les exigences en matière de pièces d'identité sont appliquées sur le principe du « meilleur effort possible » tout en tenant compte de la nécessité de ne pas priver les membres issus de communautés marginalisées de leur droit de vote.
- [43] Les candidats peuvent contester le droit de vote d'un membre s'ils le font au moins dix jours avant la date de l'investiture. Si, lors d'une assemblée d'investiture, un candidat à un doute concernant le droit de vote d'un membre, il peut déposer une plainte auprès du directeur général des élections, qui pourra ensuite communiquer avec la directrice nationale. Cependant, une fois que les membres votants ont obtenu la permission de se

joindre à l'assemblée d'investiture et que le vote a commencé, il n'est plus possible d'interrompre la procédure.

- [44] Si l'assemblée d'investiture est tenue virtuellement, il n'y a pas de vérification de pièces d'identité. La « vérification » de l'identité est effectuée durant le processus d'envoi des bulletins de vote électroniques à l'adresse courriel inscrite sur le dossier de chaque membre avant le début de l'assemblée. Le parti prévoit que la grande majorité des assemblées d'investiture du prochain cycle électoral auront lieu en présentiel.
- [45] Des agents électoraux supervisent le dépouillement du scrutin et peuvent contester le dénombrement des votes ou le décompte final et peuvent faire appel s'ils estiment que le processus est compromis. S'il existe des motifs suffisants, le parti peut annuler le résultat d'un vote d'investiture et organiser une autre course.
- [46] Les résultats d'un vote d'investiture ne sont jamais annoncés publiquement, car ils peuvent causer des divisions internes; cependant, les candidats à une investiture sont au courant du décompte final, car ils ont des agents électoraux qui supervisent le dépouillement du scrutin. Le personnel national du parti maintient un registre des résultats de toutes les courses à l'investiture (autrement dit, le parti conserve les feuilles de décompte), mais il n'y a pas de calendrier fixe encadrant la conservation de ses informations. Le NPD conserve une trace des personnes qui ont participé à une assemblée d'investiture et qui y ont reçu un bulletin de vote, mais seulement pendant une courte période suivant la fin de l'assemblée. La plupart du temps, une assemblée se termine par un vote en faveur de la destruction des bulletins de vote.

## 7.5 Positions du parti sur des politiques potentielles concernant les courses à l'investiture

### Aviser Élections Canada avant la tenue d'une course à l'investiture

- [47] Le NPD serait ouvert à l'idée d'aviser Élections Canada avant la tenue d'une assemblée d'investiture si cela avait pour effet de protéger les partis de l'ingérence étrangère. Cependant, à première vue, le parti ne croit pas que fournir une telle information protégerait les partis de l'ingérence étrangère.

Permettre seulement aux citoyens canadiens de voter.

- [48] Le NPD n'appuie pas l'idée de restreindre le droit de vote lors des courses à l'investiture aux citoyens canadiens, car cela aurait des conséquences sur le type de personnes pouvant se joindre au parti ou s'impliquer dans celui-ci. Mme Watson a indiqué que le parti veut encourager les gens à s'impliquer dans le processus politique et favoriser la tenue de discussions et de débats. Restreindre davantage l'adhésion au parti irait à l'encontre de ces objectifs.

Publier publiquement les règlements encadrant les courses à l'investiture

- [49] Le NPD ne publie pas les règlements encadrant ses courses à l'investiture, entre autres parce qu'il s'agit d'un processus interne au parti et à ses membres, aussi parce que ce n'est pas l'objectif du site Web du parti, et enfin parce que le NPD souhaite empêcher toute tentative d'une partie externe de manipuler le processus. Le parti ne croit pas que publier ces informations protégerait le parti de l'ingérence étrangère.

Publier publiquement les résultats du vote lors des courses à l'investiture

- [50] Le parti s'oppose à la publication du nombre de votes reçu par chaque candidat lors d'une course à l'investiture, car ces informations peuvent diviser les candidats ou les mettre dans l'embarras. Elles pourraient également décourager de futurs candidats à se présenter à une investiture. Le parti ne croit pas que publier ces informations protégerait le parti de l'ingérence étrangère.

Obliger tous les candidats à une investiture à soumettre un rapport financier complet<sup>1</sup>

- [51] Le NPD n'appuie pas l'idée d'obliger tous les candidats à une investiture à soumettre un rapport financier complet, car cela rehausserait la barrière à la participation et pourrait décourager certaines personnes à être candidates à l'investiture. De plus, Élections Canada établit déjà des plafonds de dépenses que tous les candidats doivent respecter. Le parti ne croit pas que publier ces informations protégerait le parti de l'ingérence étrangère.

---

<sup>1</sup> À l'heure actuelle, les candidats n'ont pas à le faire s'ils dépensent moins de 1 000 \$.

## 8. Retirer l'approbation du parti à des candidats à une investiture ou une élection

[52] Le NPD peut retirer son approbation à un candidat à une investiture ou à une élection à n'importe quel moment. Si une personne est déjà présente sur le bulletin de vote d'Élections Canada, alors le parti avisera Élections Canada que cette personne ne représente plus le parti. Le CNC est responsable de prendre ces décisions.

## 9. Courses à la direction

- [53] Le Conseil fédéral du NPD fixe les règles de chaque course à la direction. Traditionnellement, ces règles ne sont pas affichées publiquement. Le nombre de votes reçu par chaque candidat pour chaque tour est annoncé lors du congrès à la direction, mais n'est pas publié sur le site Web. Le pourcentage final de votes reçus par chaque candidat est également annoncé. Les candidats à la direction et leurs agents électoraux ont accès au décompte des votes.
- [54] Pour les prochaines courses à la direction, le parti réfléchira à ce qu'il peut faire pour prévenir l'ingérence étrangère, y compris en étudiant les recommandations de la Commission, les pratiques exemplaires mises en œuvre dans les autres pays et régions, ainsi que les règles adoptées par les partis provinciaux.
- [55] Mme Watson a déclaré que pour la prochaine course à la direction du parti, elle recommandera fortement d'obliger les candidats potentiels à prendre part à un processus de vérification des antécédents qui évaluera, entre autres, les risques d'ingérence étrangère.
- [56] Le parti n'a pas encore décidé de quelle manière l'identité et le droit de vote des membres seront confirmés, ni si le vote aura lieu en personne, virtuellement, ou sous forme hybride.
- [57] Il pourrait être avantageux d'appliquer le Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« **PPIEM** ») aux courses à la direction. En général, faire en sorte que le PPIEM soit en vigueur à l'extérieur de la période de transition pourrait être une bonne idée.

[58] Les positions du parti sur les politiques potentielles concernant les courses à l'investiture s'appliquent de manière identique aux courses à la direction.

## 10. Financement politique

[59] Lorsque le NPD enregistre des dons reçus par carte de crédit, il vérifie l'adresse fournie, surtout s'il s'agit d'une adresse internationale. Les compagnies de traitement de cartes de crédit prennent des mesures exhaustives pour lutter contre la fraude; elles disposent donc de règles et d'exigences encadrant les paiements effectués à partir d'un site Web.

[60] Le parti dispose d'un petit groupe bien connu de donateurs dont la contribution au parti atteint le maximum permis par la loi. Une hausse soudaine du nombre de contributions maximales dans un court laps de temps serait vite remarquée et des vérifications seraient faites. Les mêmes vérifications faites lors de l'adhésion sont faites lors de la réception de dons.

[61] Le parti n'est pas certain quant à la capacité de la cryptomonnaie à faciliter l'ingérence étrangère.

[62] Le parti estime que deux changements importants pourraient être apportés à l'écosystème de financement politique pour lutter efficacement contre l'ingérence étrangère. Premièrement, le gouvernement devrait octroyer un financement aux partis politiques spécifiquement pour leur permettre d'investir dans des infrastructures de cybersécurité, car ce genre d'investissements dépassent les budgets de fonctionnement courants de tous les partis politiques. Deuxièmement, il faudrait rétablir une subvention publique pour les partis politiques, telle que la subvention par vote éliminée en 2015. Réduire la dépendance des partis politiques aux dons individuels pourrait aider concrètement à les rendre moins vulnérables à l'ingérence étrangère.

## 11. Infrastructure électronique

[63] Le NPD a une équipe TI et un contrat avec une entreprise de TI. Son infrastructure infonuagique est dotée d'un système de pare-feu robuste et redondant. Elle fonctionne

selon un modèle de « liste d'autorisation ». [Une « liste d'autorisation » est une stratégie de cybersécurité selon laquelle seuls des utilisateurs, entités ou actions de confiance ou préalablement approuvés sont autorisés sur un système ou un réseau.] Les utilisateurs doivent fournir leur adresse de protocole Internet (« **adresse IP** ») pour obtenir l'accès, et l'utilisation du système est surveillée en tout temps.

- [64] Les organismes qui traitent des paiements et qui conservent des renseignements personnels, comme le fait le parti, sont la cible de cyberattaques, et le parti ne fait pas exception. Le parti a été victime par le passé de tentatives d'accès à ses systèmes et ses informations, la plus récente attaque majeure remontant à il y a environ deux ans. Le parti a engagé des spécialistes externes pour analyser l'événement et garantir que nos systèmes étaient intacts, ce qui était le cas. Les améliorations suggérées ont été apportées à nos infrastructures. Le parti a également avisé le Centre canadien pour la cybersécurité (« **CCC** »). Rien n'indique qu'il s'agissait d'une manœuvre plus sophistiquée qu'une tentative d'accéder à des informations financières. Aucune information financière n'a été obtenue.
- [65] Le NPD a discuté avec le CCC de mesures pour protéger ses systèmes électroniques. Cependant, le mandat du CCC limite son utilité pour les partis politiques. Le parti continue de surveiller et d'améliorer ses infrastructures TI en ce qui concerne la sécurité et la protection des informations. Cependant, les ressources disponibles des partis politiques sont de loin inférieures à celles des institutions et agences gouvernementales. Par conséquent, les partis politiques ne peuvent pas raisonnablement atteindre le niveau de sécurité que des organisations telles que le CCC pourraient souhaiter qu'ils atteignent. Le parti continue de recommander que des fonds soient fournis aux partis politiques à des fins expresses d'amélioration de l'infrastructure TI et de la cybersécurité.
- [66] Bien que le NPD estime que le CCC est d'une utilité restreinte en matière de conseils stratégiques, il est utile lorsqu'une question tactique précise se pose.
- [67] M. Calvert a mentionné que tous les partis politiques sont vulnérables aux cyberattaques. De son point de vue, aucun parti ne sera en mesure d'affronter cette

menace tant et aussi longtemps que les partis politiques ne recevront pas un financement gouvernemental stable en ce sens.

- [68] M<sup>me</sup> Watson a indiqué qu'il serait utile d'avoir des conseils plus concrets, de la part d'une personne ou d'une agence impartiale, quant aux forces et faiblesses d'un fournisseur ainsi qu'au sujet des fournisseurs de confiance.
- [69] Le NPD informe ses députés, ses candidats et son personnel de campagne sur les applications sécuritaires et sur celles qui le sont moins, ainsi que sur les types d'informations qui ne doivent pas être transmis électroniquement. Il communique sur les pratiques exemplaires en matière de médias sociaux. Une partie de cette information sera également incorporée dans un futur manuel qui contiendra une section abordant l'ingérence étrangère.

## 12. Interactions avec le gouvernement à propos de l'ingérence étrangère

### 12.1 Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections

- [70] Depuis l'élection générale de 2021, le NPD a participé à des séances d'informations non classifiées du Groupe de travail en lien avec des élections partielles.
- [71] Le parti n'a pas eu l'impression que ces séances avaient été particulièrement utiles ou instructives. Les informations non classifiées ne sont pas très utiles.
- [72] À la demande de M<sup>me</sup> Watson, le NPD a rencontré le Groupe de travail pour discuter des façons de combattre activement l'instrumentalisation des médias sociaux, mais la capacité du Groupe de travail à répondre aux principales inquiétudes et expériences du parti s'est avérée restreinte.
- [73] Les rencontres avec le Groupe de travail étaient de nature rétrospective et n'ont pas généré de gestes immédiats ni de conseils sur les activités à surveiller.
- [74] Les rencontres avec le Groupe de travail ont été utiles pour établir des relations avec la communauté de la sécurité et du renseignement.

[75] Le NPD n'est pas convaincu du fait que les séances d'information classifiées contenaient des révélations importantes. M. Calvert est d'avis que les séances d'information du Groupe de travail continueront d'être d'une utilité restreinte tant et aussi longtemps que les représentants des partis ne seront pas autorisés à recevoir des informations classifiées « Très Secret ».

## 12.2 Organismes gouvernementaux de sécurité et de renseignement

[76] Le NPD a communiqué à certaines reprises avec des organismes gouvernementaux de sécurité et de renseignement, à propos d'ingérence étrangère, depuis l'élection générale de 2021. Il a soulevé certains soupçons et certaines inquiétudes. Il a également fait part de ces inquiétudes aux services de police locaux.

## 12.3 Bureau du Conseil privé (« BCP »)

[77] En ce qui concerne le BCP, le NPD communique avec celui-ci par l'intermédiaire du membre du BCP siégeant au Groupe de travail. Il a fourni des informations au BCP de cette manière, mais il n'est pas toujours évident de savoir ce qu'il est advenu de l'information communiquée par le NPD, et si celle-ci a été transmise.

## 12.4 Élections Canada et le Bureau de la commissaire aux élections fédérales

[78] Le NPD a communiqué avec Élections Canada et le Bureau de la commissaire aux élections fédérales sur des questions d'ingérence étrangère.

## 13. Méinformation et désinformation

[79] Il existe deux catégories de méinformation et désinformation : (1) les fraudeurs qui utilisent le nom de Jagmeet Singh, car il s'agit d'une figure publique connue; (2) la méinformation et la désinformation à propos de M. Singh. Les fausses nouvelles à propos de M. Singh sont des exemples appartenant à la deuxième catégorie. Le NPD a eu vent d'« articles » semblant visuellement provenir du *Toronto Star* et affublés de

titres mensongers et provocateurs. Ces « articles » étaient diffusés en tant que publicité sur les réseaux sociaux.

- [80] Le parti a également constaté une activité sur ses comptes de médias sociaux où des milliers de faux comptes « suivent » le parti, mais du fait que ce sont de faux comptes, ils n'interagissent pas avec le contenu du parti, ce qui a pour effet de réduire la portée et l'engagement du parti de manière globale. Ce type d'activité entrave la capacité du parti à interagir avec les Canadiennes et les Canadiens, et entrave la capacité des Canadiennes et des Canadiens qui le souhaitent à contribuer au mouvement.
- [81] Le NPD ne croit pas que cette manipulation provient d'autres partis politiques canadiens, mais plutôt qu'il s'agit d'une forme d'ingérence étrangère.
- [82] Cette activité en ligne a des conséquences et il n'y a pas de mécanisme pour rectifier la situation en temps réel. Meta, l'entreprise qui possède Facebook et Instagram, dispose d'un représentant canadien avec qui les partis politiques peuvent communiquer directement, mais cette personne répond généralement aux plaintes dans un délai de cinq à dix jours. Après un tel délai, les dégâts sont déjà faits.
- [83] Le NPD ne peut joindre personne dans l'entreprise X (anciennement Twitter).
- [84] Le NPD a remarqué des problèmes de manipulation sur les médias sociaux sur les plateformes suivantes : Instagram/Meta, X, YouTube et Google.
- [85] Le NPD ne possède pas de compte sur TikTok à l'heure actuelle, mais envisage de retourner sur la plateforme, car ne pas avoir de présence sur TikTok représente un désavantage pour le NPD.
- [86] Le NPD trouve inquiétant que le gouvernement ne semble pas avoir les outils ou le désir de s'attaquer à ce type de manipulation sur les médias sociaux. Le parti a fait part d'activités de désinformation et de désinformation au représentant du BCP au sein du Groupe de travail, mais a rarement reçu de retour d'information. Au mieux, le NPD reçoit parfois un bref courriel ne contenant aucune information sur la marche à suivre. Par conséquent, le NPD se demande s'il est utile de rapporter de telles activités.
- [87] Lorsque le NPD a rencontré le Groupe de travail pour discuter des façons de combattre la manipulation des médias sociaux, le Groupe de travail n'a pas été en mesure de

fournir des outils ou des pratiques exemplaires concernant les inquiétudes précises soulevées par le parti.

- [88] Le parti ne dispose d'aucun mécanisme pour suivre la désinformation et la désinformation, ni pour répondre à ce genre d'activité. Il dispose d'une petite équipe qui n'a pas la capacité de faire plus que de rapporter les activités. La responsabilité de garantir un écosystème robuste et sécuritaire de médias sociaux au Canada ne devrait pas incomber aux partis politiques.
- [89] En dehors de la période électorale, le gouvernement a un rôle à jouer pour endiguer la désinformation et la désinformation. Le NPD constate déjà une augmentation du nombre de publications véhiculant de la désinformation ou de la désinformation. La position du NPD est que l'ingérence étrangère n'est pas limitée aux périodes électorales.

## 14. Recommandations

### 14.1 Médias sociaux

- [90] La réponse à l'ingérence étrangère devrait porter une attention particulière aux activités de désinformation et de désinformation, telles que la propagation de fausses nouvelles et l'instrumentalisation des médias, car elles sont hautement problématiques. De l'avis du NPD, la réponse actuelle se concentre beaucoup sur l'ingérence étrangère perpétrée par des individus lors des assemblées d'investiture. Par conséquent, on passe à côté de formes beaucoup plus fréquentes et dommageables que revêt l'ingérence étrangère.
- [91] Le gouvernement devrait réglementer les entreprises de médias sociaux. Plus précisément, le NPD demande la création d'un organisme indépendant de surveillance des médias sociaux et le passage d'une loi pour augmenter la transparence des algorithmes des entreprises de médias sociaux.

## 14.2 Cybersécurité

- [92] Le gouvernement devrait financer la cybersécurité des partis politiques pour lutter contre l'ingérence étrangère.
- [93] Le gouvernement devrait fournir des conseils aux partis politiques ainsi que du soutien pour leur permettre de déterminer les meilleures pratiques de cybersécurité à adopter.
- [94] Le gouvernement devrait fournir aux partis politiques des conseils concrets, par le biais d'une personne impartiale, quant aux forces et faiblesses d'un fournisseur ainsi qu'au sujet des fournisseurs de confiance.

## 14.3 Processus gouvernementaux

- [95] Le gouvernement devrait affiner ses efforts en matière d'ingérence étrangère, notamment en réduisant la bureaucratie au sein du Groupe de travail.
- [96] Le Groupe de travail devrait opérer en dehors de la période de transition.
- [97] Le gouvernement devrait travailler à endiguer la mésinformation et la désinformation en dehors de la période électorale.